

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-320

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109157-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2025-320

Adhésion Comité 21 - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité 21) est une association loi 1901 qui a pour objet de mobiliser les acteurs (collectivités locales, entreprises, associations, établissements d'enseignement et de recherche, citoyens et autres), afin d'œuvrer ensemble pour accélérer les transformations durables et responsables de la société, au niveau territorial, national, européen et international. Depuis de nombreuses années, Bordeaux Métropole est adhérente au Comité 21 afin d'être accompagnée dans la conduite de ses politiques de transition écologique. En 2025, compte-tenu des contraintes budgétaires et du moindre intérêt pour Bordeaux Métropole de poursuivre le partenariat avec le Comité 21 qui est surtout utile à des territoires dont les politiques de transition sont encore émergentes et/ou qui profitent davantage du réseau du Comité 21, la décision avait été prise de résilier l'adhésion au Comité 21 à l'occasion de la délibération n°2025-87 approuvée au conseil de métropole du 4 avril 2025. Notifié de cette décision, le Comité 21 a acté cette dernière mais nous a cependant signalé que Bordeaux Métropole était tout de même contrainte de verser la cotisation 2025, d'un montant de 3 600€, étant donné que la décision de résiliation avait été communiquée après le 31 janvier de l'année en cours comme le stipulent les statuts de l'association. Aussi, il vous est ici finalement proposé de reconduire l'adhésion au Comité 21 pour une dernière année en 2025, avant une résiliation définitive en 2026, et d'ainsi bénéficier des apports méthodologiques du Comité 21 (notamment) durant une année supplémentaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2025-87 du Conseil de Bordeaux Métropole du 4 avril 2025 adoptant les cotisations / adhésions aux organismes pour l'année 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'action du Comité 21 participe à la conduite et à la réussite de la politique de transition écologique entreprise par Bordeaux Métropole dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial et ses autres feuilles de route thématique,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la reconduction de l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès du Comité 21 pour une dernière année, en 2025.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la résiliation au Comité 21 en 2026,

Article 3 : de verser au Comité 21 le montant de 3 600€ correspondant à l'appel à cotisation transmis par ce dernier,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal, au titre de l'exercice 2025 au chapitre 011 – compte 6281

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BRET, Monsieur RIVIERES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------